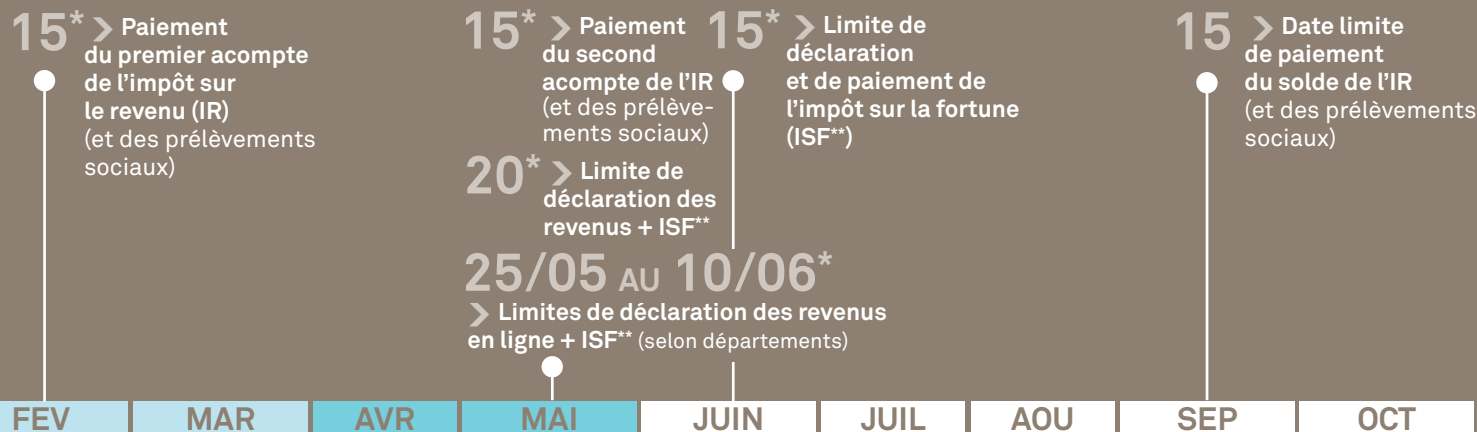


IMPÔTS :
VOS DATES CLÉS



VOS OBJECTIFS

DÉFINIR VOTRE STRATÉGIE

Un rendez-vous important

Au 1^{er} trimestre, l'objectif est de bâtir une stratégie ou de la faire évoluer : à partir des résultats de nos décisions passées, des nouveautés fiscales et des évolutions de votre situation personnelle.

OPTIMISATION FISCALE (IR ET ISF)

Comment réduire votre fiscalité ?

Avril/mai : c'est le moment d'étudier les solutions destinées à réduire votre future imposition (investissement immobilier, nue-propriété, FIP/FCPI⁽¹⁾, PERP⁽²⁾...) et leur financement (comptant ou à crédit).

15 > Souscription de FIP/FCPI pour réduire l'ISF 2016

15 > Limite raisonnable pour le choix d'un investissement immobilier (compte tenu des délais notariés, pour signature avant le 31/12)

> Dernière possibilité d'impacter son IR 2017 (sur les revenus 2016) en investissant sur des FCPI/FIP⁽¹⁾ ou en cotisant à un PERP⁽²⁾ ou un contrat Madelin ; et son ISF 2017 avec un investissement comptant en nue-propriété (immobilier direct ou SCPI⁽³⁾).

30

VOUS ET VOTRE PATRIMOINE

Toute l'année, parlons des évolutions de votre vie...

Changement professionnel, mariage, naissance, sont autant d'éléments susceptibles d'avoir des répercussions sur votre patrimoine, sa constitution ou l'ordre de vos priorités.

Tout comme la nouvelle loi de finances peut impacter nos décisions passées ou ouvrir de nouvelles perspectives d'investissement.

Enfin, certains sujets importants ne doivent pas être négligés : la valorisation d'un patrimoine, sa transmission à moindre frais pour ses héritiers, la création d'un complément de retraite puis son optimisation, l'impact de son régime matrimonial ou les clauses bénéficiaires de ses contrats d'assurance vie...

* Dates à confirmer par l'Administration Fiscale. ** Si le patrimoine est compris entre 1,3 et 2,57 M€, la déclaration ISF se fait aux mêmes dates que l'IR. Si le patrimoine est supérieur à 2,57 M€, la déclaration ISF se fait le 15 juin maximum. (1) FIP : fonds d'investissement de proximité. FCPI : fonds commun de placement dans l'innovation. (2) PERP : plan d'épargne retraite populaire. (3) SCPI : société civile de placement immobilier.

Mentions légales :

Siège social : 40 Bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris - Tel : 0811 461 463 - Fax : 01 55 02 14 39 - SAS au capital de 885 000 € - Siret 503 023 111 00035 - APE : 6622Z -

Agrément ORIAS N° 08 041 356 (www.orias.fr) - Membre Association professionnelle ANACOFI - CIF N° E001699 - BIENPREVOIR.FR est couvert par une assurance responsabilité civile, conformément au code des assurances (police souscrite auprès de CGPA N° IP0015).

0 800 800 505

Service & appel gratuits